

VINCIALE

1900

\$ 5,000,000.00
\$ 4,500,000.00
\$ 40,646,000.00

onnés à son département
re, ces messieurs exami-
avec tels dépôts.
s actionnaires lors de sa
es directeurs.

S LAPORTE

U

Conseurs
EAU

le Québec

ces de Québec, d'Ontario
ce-Edouard.

S

ONS

e grange
ue vous
ames ent des
condi-
es vous

PAR
TRAS LIMITÉE
UE.

ut mieux que le meil-



des Jeunes.

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité
de Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de
la Coopérative Fédé-
rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 25 mots. 50
sous par insertion, plus un sou
par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum. 60 sous

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme" Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Édifice Morin),
Québec. Case postale 129—
Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & REDACTION

111 CÔTE DE LA MONTAGNE 111

QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIII

QUÉBEC, LE 9 JUILLET 1925

Numéro 28

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

La mauvaise foi de M. Ponton

Ce qu'il faut penser de ses déclarations dans le Bulletin des Agriculteurs

M. Ponton, le grand démagogue, donne ce conseil:

"Nous notons que la Coopérative paye, encore cette année, les mêmes prix pour les beurres "pasteurisé spécial" et "pasteurisé No 1". Nous suggérons immédiatement à tous les intéressés, patrons de fabriques, cercles agricoles, cercles de l'Union Catholique des cultivateurs, d'approcher leurs fabricants et de les obliger à se faire remettre par la Coopérative le quart de sou de plus qu'elle obtient du commerce pour le beurre "pasteurisé spécial".

M. Ponton est parti d'un beau zèle; mais pourquoi se mettre en peine pour afficher son ignorance ou sa mauvaise foi! Nous n'avons rien à rembourser, car nous tenons notre promesse; et cette promesse, M. Ponton pourrait fort bien l'exposer et en faire l'éloge dans son Bulletin, s'il était le moins convaincu de ce qu'il affiche en fait de principes coopératifs.

Mais nous voulons lui rappeler cette promesse, et avec d'autant plus de plaisir que nous l'avons toujours tenue et bien tenue depuis que nous l'avons faite. Nous avons dit aux fabricants:

"Nous vous payerons un sou de plus la livre pour le beurre pasteurisé que le beurre No 1 non pasteurisé."

Et c'est tout. La classification: beurre pasteurisé spécial, et beurre pasteurisé No 1, n'est pas de nous; elle est venue après notre promesse. M. Ponton le sait fort bien; c'est l'affaire du gouvernement fédéral. Alors, nous avons promis de payer un sou de plus pour le beurre pasteurisé, et nous le payons. Pourquoi M. Ponton nous critique-t-il? Est-ce parce que nous récompensons mieux qu'il ne saurait le faire, le travail de nos fabricants?

Pourrait-il nous dire qui a commencé à payer un sou de plus pour le beurre pasteurisé que pour le beurre No 1 non pasteurisé?

Mais ce n'est pas tout. M. Ponton pourrait-il nous expliquer une petite manœuvre de la maison Trudel-Ayer dont il est si fier? Dans le numéro du 30 mai 1925, le Bulletin des Agriculteurs publie les prix payés par la maison Trudel, Ayer & Company, pour la semaine finissant le 16 mai 1925, comme suit:

Beurre pasteurisé spécial, 32 $\frac{3}{4}$ —Pasteurisé No 1, 32 $\frac{1}{2}$ —No 1, 31 $\frac{1}{2}$ —No 2, 30 $\frac{1}{2}$.

Il est clair n'est-ce pas que cette annonce dit que la maison Trudel, Ayer & Company a payé $\frac{1}{4}$ cent la livre de plus pour le beurre pasteurisé "special" que pour le beurre pasteurisé No 1.

Or, comment a-t-elle pu le faire puisqu'elle n'a jamais reçu, durant cette période, de beurre pasteurisé spécial.

Nous défions M. Ponton de nous établir l'exactitude de cet avancé et nous le défions même de nous mentionner une seule maison de Montréal qui ait payé ce $\frac{1}{4}$ de sou aux fabricants ou patrons depuis le commencement de la présente saison de fabrication jusqu'au 25 juin dernier.

Si M. Ponton n'a pas lancé des paroles en l'air, ce dont il est certain, il relèvera ce défi. Nous attendons de lui une explication sérieuse!

M. Ponton avouera avec nous que c'est un procédé un peu cavalier, pour ne pas dire davantage; mais nous comprenons fort bien que la maison Trudel Ayer s'est dit que dans le journal attrape-nigauds de M. Ponton, elle pouvait publier sans scrupule des prix élevés pour des produits qu'elle n'a pas reçus. C'est d'ailleurs dans le ton du Bulletin des Agriculteurs; on publie des prix factices, bien présentés, pour tromper la bonne classe agricole.

M. Ponton sera peut-être surpris de l'allure de cet article; nous voulons remettre les choses au point et mettre M. Ponton à sa place. Nous venons de signaler un cas évident de sa mauvaise foi, et nous lui réclamons, pour nous servir de son expression, "des explications explicites" sur les agissements de ces commerçants qu'il monte au pinacle et qui cependant publient délibérément dans son journal

des faussetés et des mensonges. Nous nous expliquons mal son patronage à des maisons qui dénaturent ainsi la vérité, lui, l'apôtre de la classe agricole.

La Coopérative Fédérée de Québec ne péroré pas sans cesse, comme M. Ponton et ses satellites; elle agit, et elle agit dans l'intérêt des producteurs de beurre et de fromage de la province. Elle passe aux actes et elle exécute ce qu'elle promet.

Les faits, d'ailleurs, le prouvent surabondamment. Que M. Ponton ne s'insurge pas, qu'il ne cherche pas à les nier! Qu'il ouvre plutôt les statistiques officielles et il verra que plus de onze cents fabriques patronisent la Coopérative Fédérée de Québec en lui expédiant toute leur production de beurre et de fromage.

Et pourquoi? Parce que notre maison est leur maison, parce que ses intérêts sont leurs intérêts mêmes, parce qu'elle les protège contre les exploités, contre les sangsues du marché, et qu'elle leur assure une vie agréable à l'abri de toutes les surprises.

La Coopérative Fédérée de Québec reçoit ainsi des milliers et des milliers de boîtes de beurre et de fromage, toutes les semaines, durant la saison de production; elle doit trouver un marché rapide et rémunérateur. Grâce à son organisme solidement charpenté, elle commande les plus hauts prix du marché, contre la concurrence effrénée de commerçants qui ont placé leurs ventes d'avance sans avoir les marchandises et qui attendent des prix qui leur conviennent.

Que M. Ponton réfléchisse à cette concurrence de nos ennemis, qui sont les entremetteurs entre les producteurs et les consommateurs! Il saura comprendre pourquoi la maison Trudel-Ayer se sert de son organe pour chercher à nuire à la Coopérative Fédérée. Si M. Ponton est réellement sincère lorsqu'il se proclame l'apôtre de la classe agricole, pourquoi défend-il certains commerçants qui ne considèrent que leur intérêt exclusif sans s'occuper en premier lieu, de l'intérêt des cultivateurs comme le fait la Coopérative Fédérée.

Les activités de la Coopérative Fédérée

Quelques notes sur des coopératives affiliées au Lac Saint-Jean et dans Portneuf

Nous poursuivons, encore cette semaine, dans l'intérêt de nos membres, la publication des rapports de la tournée de notre propagandiste, M. Dumaine, dans la région du Lac Saint-Jean.

AU LAC SAINT-JEAN

St-Méthode.—Lors de notre visite aux différentes coopératives du Lac St-Jean, nous avons rencontré le secrétaire-gérant de la coopérative de St-Méthode, M. Irénée Duguay. Ce dernier, qui s'occupe très activement des intérêts de sa société, se déclare satisfait de la manière dont la Coopérative Fédérée traite avec les coopératives locales affiliées.

Albanel.—Le samedi soir, 6 juin, les directeurs de la société d'Albanel se réunissaient afin de repasser brièvement les opérations faites par leur coopérative locale depuis son affiliation à la Coopérative Fédérée. Les directeurs présents ont exprimé leur satisfaction du fonctionnement systématique qui régit les coopératives locales affiliées et la Coopérative Fédérée.

St-Prime.—Le dimanche, 7 juin, immédiatement après la messe, tous les membres de la coopérative agricole de St-Prime ont assisté à une réunion régulière. Ils ont traité de différentes questions, particulièrement de la vente des produits laitiers; ils ont pris connaissance des résultats obtenus par la vente, au wagon, de volailles vivantes. Aussi, M. Raymond s'est-il engagé, pour satisfaire les cultivateurs de cette région, à organiser l'expédition d'un wagon de volailles de cette paroisse et des environs.

(Suite à la page 490)

REDACTION ET

COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de col-
laborateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.

La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Case postale 129
Haute-Ville, Québec.